



## Vice cache pour une voiture clio 2 annee 2000

Par **many62\_old**, le **10/06/2007 à 13:46**

je vous explique ce qui m'arrive.

Je met ma voiture en vente sur le bon coin le 27 avril 2007

Le 30 avril 2007 ma clio 2 tombe en panne voyant chauffage et stop s'allume je la fais remorquer par mon assurance et la fais reparer chez renault qui me diagnostic une courroie de distribution et une pompe eau montant des reparations : 684 euros

je recupere ma voiture le 4 mai 2007

Le lundi 14 mai un acheteur m'appelle en m'indiquant qu'il est interrese par la voiture et qu'il voudrait bien le vehicule pour le mercredi 16 mai .

Le monsieur etant tres gentil on fait le controle technique le lendemain et le mercredi le mec vient chercher ma clio pour 4000 eruos

Trois semaines apres le mec m'appelle en m'expliquant que le vehicule est au garage et qu'un joint de cuillasse a peter et qu'il y en a pour 1315 euros de reparation..

Le client veut annuler la vente pour viche cache

pour moi le vice vient de chez renault car l'expert date le vice du 02/05/2007 date a laquel le vehicule etait au garage renault pour la reparation

Le mec me reclame le prix du vehicule + frais d'expert me dde de venir chercher mon vehucle qui est a 300 bornes de chez moi et de me debrouiller avec renault pour les frais de

reparations

Suis je ne tord ou non que puis je faire

Aidez moi

Par **Jurigaby**, le **10/06/2007 à 14:02**

Bonjour.

En tant que vendeur, c'est vous qui êtes responsable de la garantie des vices cachés.

Alors, quand bien même le vice n'est pas dû à votre faute, il n'en demeure pas moins que vous êtes responsable. Je sais, c'est pas très juste.

Mais, évidemment, vous avez la possibilité de demander réparation du préjudice subi auprès de renault puisque d'est eux qui ont foutu le bordel..